

# Ordonnance souveraine n° 15.064 du 12 octobre 2001 rendant exécutoire l'amendement au protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (de 1987) fait à Montréal (Canada) le 17 septembre 1997

---

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Ordonnance Souveraine
<i>Date du texte</i>	12 octobre 2001
<i>Publication</i>	<a href="#">Journal de Monaco du 19 octobre 2001</a> <sup>[1 p.3]</sup>
<i>Thématiques</i>	International - Général ; Environnement et biodiversité ; Patrimoine naturel et biodiversité ; Air et climat

---

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2001/10-12-15.064@2001.10.20>

**LEGIMONACO**

[www.legimonaco.mc](http://www.legimonaco.mc)

Vu la Constitution ;

Nos instruments d'acceptation à l'Amendement au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (de 1987), fait à Montréal (Canada) le 17 septembre 1997, ayant été déposés le 26 juillet 2001 auprès du Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies, ledit Amendement entrera en vigueur pour Monaco le 24 octobre 2001.

## Notes

## Liens

1. Journal de Monaco du 19 octobre 2001

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2001/Journal-7517>